

**Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle
pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction
et scolarisé en école maternelle**

Réf : Décret 2019-826 du 2 août 2019

Année scolaire 20____ / 20____

Ecole		Directeur/directrice	
-------	--	----------------------	--

Enfant	NOM Prénom	
	DATE de NAISSANCE	

Responsable légal	NOM Prénom	
	Adresse	

1- AMÉNAGEMENT DEMANDÉ

Je soussigné(e) _____ demande que mon enfant (nommé ci-dessus) soit autorisé à bénéficier d'un aménagement de son temps de présence à l'école pendant les heures de classes de l'après-midi au motif suivant : _____

La demande porte sur la ou les périodes suivantes (au maximum deux périodes consécutives : toute prolongation d'aménagement devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'aménagement) : _____

Date et signature de la personne responsable de l'enfant :

Date de réception de la demande

2- AVIS DU DIRECTEUR, DIRECTRICE

Favorable pour la ou les périodes _____ lundi mardi jeudi vendredi
Votre enfant reviendra à l'école à ____ h ____.

Défavorable car cela rompt la continuité des apprentissages de votre enfant.

Date, signature du directeur/directrice de l'école :

3- DECISION DE L'INSPECTEUR, DIRECTRICE

Après la sieste, votre enfant retrouve l'école dans une continuité d'apprentissage, ce qui évite une rupture trop longue pouvant perturber son rythme. L'après-midi permet de poursuivre les enseignements du matin de manière calme et adaptée, favorisant ainsi son épanouissement, le développement de ses compétences et sa socialisation. Ce moment est essentiel pour renforcer ses repères et l'aider à grandir sereinement tout au long de sa scolarité.

Accordé pour la ou les périodes _____
 Refusé dans l'intérêt scolaire de votre enfant .

4- REPONSE APORTEE AUX PARENTS PAR LE DIRECTEUR/DIRECTRICE LE : ____ / ____ / 20____

Date, signature et cachet du directeur/directrice de l'école